



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°319/2019

OBJET : Budget supplémentaire 2019

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 7

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille dix neuf, et le 26 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Mourèze.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Julie GARCIN SAUDO, Conseillère départementale du canton de PEZENAS,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Madame la Présidente propose pour l'affectation du résultat :

- 001 Excédent d'investissement reporté : 35 233.96 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 95 632.42 €

Le budget supplémentaire proposé est le suivant :

ARTICLE	DESIGNATION	F/I	PROPOSE	
			DEPENSES	RECETTES
002	Report du résultat de fonctionnement	F		95 632.42
60623	Alimentation	F	2 000.00	
6064	Fournitures administratives	F	2500.00	
60622	Carburants	F	1632.42	
611	Contrats de prestations de service	F	48 000.00	
6132	Locations immobilières	F	10 000.00	
6226	Honoraires	F	15000.00	
64131	Rémunérations non titulaires	F	7 300.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	F	5 000.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	F	4 000.00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	F	200.00	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			95 632.42	95 632.42
001	Report du résultat d'investissement	I		35 233.96
2051	Concessions et droits similaires	I	5 000.00	
2182	Matériel de transport	I	10 000.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	I	15 233.96	
2184	Mobilier	I	5 000.00	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			35 233.96	35 233.96
TOTAL GENERAL			130 866.38	130 866.38

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de valider le budget supplémentaire 2019.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Mourèze, le 26 mars 2019

La Présidente

Marie PASSIEUX